

Revue de presse

6 janvier 2022



Métropole: Quel avenir ?

La navette parlementaire aborde son terminus. Après les sénateurs, le 21 juillet dernier, c'était au tour des députés, mardi de se prononcer sur le projet de loi relatif à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, dit "3DS". Par 345 voix "pour" et 140 votes "contre", les parlementaires ont adopté le texte porté par le gouvernement et la ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault.

Au cœur du projet de loi, la refonte de l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI), qu'Emmanuel Macron a appelé de ses vœux lors de sa visite à Marseille le 2 septembre dernier. L'amendement prévoit la suppression au 1^{er} juillet prochain des six conseils de territoire qui dépendent de la Métropole (Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays de Martigues, Pays d'Aubagne et de l'Étoile, Istres-Ouest Provence et Pays salonais).

Autre conséquence, un transfert de compétences aux communes, telles celles liées au tourisme, aux cimetières ou à la voirie d'intérêt communal. Restera à définir les charges financières, après avis de la Chambre régionale des comptes et avant une "conférence financière et fiscale" voulue par la présidente LR de la Métropole, Martine Vassal, au second semestre 2022.

Une commission mixte paritaire (CMP), formée de sénateurs et députés enfin trouver un terrain d'entente définitif sur le texte à la fin du mois.

A.Mt.